





**CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS**  
**AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR**  
 (Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007, Arrêté du 28 septembre 2007)

**Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de l'examen.**  
**Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos.**

*Réservé au médecin consultant*

Je soussigné(e), docteur en médecine,  
 .....  
 .....  
 Certifie avoir examiné ce jour  
 Nom : .....  
 Prénom : .....

Je déclare que l'intéressé(e) :

satisfait    ne satisfait pas    satisfait sous réserve(s)\*  
 aux conditions d'aptitude physique requises par les textes  
 en vigueur.  
 \* Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous  
 seront reportées sur le titre de conduite

1. Port d'une correction optique et paire de verres  
 correcteurs de rechange.  
 2. Port d'une prothèse auditive.  
 3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement  
 satisfaisante.  
 4. Adaptation du système de commande du moteur et  
 de la barre pour les handicaps du membre supérieur.  
 5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne.

Fait à .....  
 Le .....

Signature et cachet du médecin consultant

*Réservé au candidat*

M.       Mme       Mlle

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le .....  
 A .....

Adresse : .....  
 .....  
 .....

- déclare avoir pris connaissance des dispositions  
 réglementaires concernant les conditions d'aptitude  
 physique requises pour se présenter à l'examen pour  
 l'obtention du permis.

- s'engage à respecter les prescriptions particulières qui  
 sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude  
 physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à .....

Le .....

Signature du candidat

*Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer*